



## *Dépêche 03/02*

### **Huissiers THEMIS**

« Développée par le département Informatique de Lyon, l'application HTP vise à alléger les tâches administratives des huissiers et à les aider à mieux organiser leur travail ». C'est en ces termes qu'était annoncée en juillet 2001 la mise en place de Thémis avec utilisation effective au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Cette uniformisation dans la collection, la confection et le traitement des actes de poursuites allait enfin voir le jour. La CP mettait en place sur une application informatique expérimentée par quelques huissiers, une information et une formation importante des HTP et Commissionnés. Les « légers » dysfonctionnements apparus aux cours de ces journées devant être résolus au plus tôt tout en gardant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 en date butoir correspondant au passage à l'Euro .

Aujourd'hui , où en sommes nous ?

Les Huissiers dont le métier principal n'est pas l'informatique se retrouvent confrontés à d'importants problèmes qu'ils doivent le plus souvent résoudre seuls. Le matériel qui leur a été attribué, qu'il s'agisse de portables Toshiba ou d'imprimantes Epson 880 montre déjà ses limites. Le transfert des données prévu par interface pour l'impôt n'est pas généralisé : manquent à l'appel les DI IBM, pour les amendes : juin 2002, pour les frais hospitaliers : courant 2002, pour le reste aucune date de fixée à ce jour.

Une réunion s'est tenue à la **DGCP le 16 janvier en présence de la CFDT, de la CGT et de FO** (voir dépêche 0202 sur le site trésor).

Il en est concrètement ressortie que l'application effective de Thémis, sauf en ce qui concerne les dossiers transmis en interface, pouvait être différée jusqu'au 31 août 2002. De nombreuses anomalies (perte de données ou fermeture du logiciel si un champ n'est pas rempli) et améliorations possibles ont déjà été mentionnées (peu de champs sont en effet servis par défaut).

Un comité d'utilisateur pour apporter les améliorations nécessaires à cette application est officiellement mis en place avec des huissiers représentants des organisations syndicales. La CFDT sera représentée dès la première réunion le 15 février par des huissiers du réseau.

Cette nouvelle méthode de travail peut avoir un écho différent suivant le secteur géographique, la nature et le nombre de poursuites mais elle se doit d'apporter des solutions aux problèmes actuels rencontrés par les huissiers.

Dès à présent faites remonter à la CFDT vos remarques et suggestions par les sections locales CFDT.